

Rien ne sert, dit-il, de prendre le temps du comité pour le lire et il ajoute qu'il faudrait le consigner au compte rendu sans le lire. Si le député accepte la responsabilité de ce tableau, il devrait être en mesure de nous expliquer sur quoi se fonde ce tableau. J'ai demandé certains renseignements. Ma question porte sur une chose bien évidente. Elle porte sur le fondement même des prévisions. Je n'ai reçu aucune réponse à ma question. Je ne m'oppose pas à ce que le député fasse insérer le tableau dans le hansard, mais je signale que nous n'avons rien appris, au sujet de ce tableau, qui nous permette d'en établir la valeur, et tant que nous n'aurons pas ces renseignements, nous ne pouvons l'accepter que comme de pures conjectures de la part de celui qui l'a préparé.

**L'hon. M. Chevrier:** Nonobstant ce que le ministre a dit, qu'on me permette de souligner que lorsqu'il a fait insérer ses tableaux dans le hansard, nous ne lui avons pas posé toutes ces questions.

**M. Bell (Carleton):** C'est bien différent.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, c'est indiqué dans les titres des tableaux.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, je demande l'autorisation de déposer cette estimation hypothétique des revenus provinciaux de 1962-1963 à 1966-1967.

**M. le président suppléant:** Le député de Laurier a-t-il le consentement unanime du comité pour déposer ce tableau qui sera imprimé comme faisant partie de son discours?

**Des voix:** Non!

**M. Speakman:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a assez d'expérience pour savoir qu'il doit en indiquer la source ou en assumer les responsabilités.

**M. Robichaud:** Il a fait les deux. Où étiez-vous?

**M. Speakman:** Il a dit que la source était anonyme.

**L'hon. M. Chevrier:** Le député a dû s'endormir! J'ai indiqué la provenance des chiffres en disant que j'en prenais la responsabilité; c'est tout ce que je suis censé faire en vertu du Règlement.

**M. le président suppléant:** Le comité donne-t-il son consentement unanime?

**Des voix:** Non!

**L'hon. M. Chevrier:** Le comité refuse de donner son consentement unanime, ce qui est ni courtois ni habituel. Dans ces conditions,

je propose de faire imprimer dans le hansard le contenu de ce relevé. Voici le tableau:

Tableau hypothétique des recettes provinciales pour 1962-1963 et 1966-1967, d'après le nouveau régime au regard de l'ancien, calculées selon les nouveaux taux

	16-9-50		20-9-50	
	Nouveau régime <sup>(1)</sup>	Régime actuel <sup>(2)</sup>	Nouveau <sup>(1)</sup>	Actuel <sup>(2)</sup>
Terre-Neuve .....	31.1	30.2	33.1	32.8
Île Prince-Édouard .....	8.2	7.5	8.6	8.1
Nouvelle-Écosse ..	43.4	43.2	46.5	47.4
Nouveau-				
Brunswick .....	36.2	37.3	38.8	40.8
Québec .....	239.5	253.8	242.1	283.3
Ontario .....	311.3	311.3	347.3	347.3
Manitoba .....	42.1	45.0	43.4	50.2
Saskatchewan ....	42.6	45.1	42.6	50.3
Alberta .....	56.0	63.6	56.0	71.0
Colombie-				
Britannique .....	72.3	79.5	81.1	88.8
Total .....	883.3	916.5	938.5	1,020.0

(1) Avec la péréquation fondée sur la moyenne nationale, 35 millions en subventions pour les provinces de l'Atlantique et les deux garanties spéciales.

(2) Avec la péréquation fondée sur le revenu des deux provinces les plus fortunées et 25 millions pour les provinces de l'Atlantique.

**L'hon. M. Fleming:** Tout ce que j'ai à dire, c'est que ces chiffres sont absolument fantaisistes. J'ai suivi la lecture du député et je dois en réfuter au moins la moitié. Il essaie d'indiquer, par un raisonnement aussi bizarre qu'on peut en trouver, que la nouvelle formule que comporte le présent bill accordera, à un moment donné, à toutes les provinces réunies moins qu'elles ne reçoivent maintenant. Monsieur le président, c'est tout à fait invraisemblable.

**L'hon. M. Chevrier:** Si c'est invraisemblable, pourquoi le ministre n'a-t-il pas voulu que le tableau soit versé au hansard pour y répondre en temps opportun. Autrement dit, le ministre m'a forcé à le lire, alors que s'il avait été placé en regard de l'autre tableau, il aurait été possible de comparer les deux et de saisir son argument. Mais nous n'avons pu le faire parce que je n'ai pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. On ne m'a pas permis de placer les deux tableaux côte à côte, c'est-à-dire celui qu'ont préparé les fonctionnaires du ministre et celui dont j'ai dit que j'accepterais la responsabilité.

**M. le président suppléant:** L'article 3 est-il adopté?

**M. Benidickson:** Non. L'article 3 est intitulé « Paiements aux provinces ». Hier le premier ministre nous a donné des chiffres. Le ministre des finances parle de chiffres bizarres. Eh, bien! examinons la page 9344 du hansard, où le premier ministre prétend que les subventions conditionnelles aux provinces ont augmenté de 440 millions de dollars. On a soutenu hier que ce n'était là qu'un chiffre de